

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2023/074

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 23

SÉANCE EN DATE DU 09 JUIN 2023

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 8 : FÊTE DE LA FORÊT ET SEMAINE DE LA BIODIVERSITÉ DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. Guy ROSSLER, adjoint au maire et Mme Anne FOLNY, adjointe au maire :

« Dans le cadre de l'appel à projets pour l'« Organisation d'évènements en relation avec le développement durable durant la semaine du développement durable entre le 18 septembre et le 8 octobre 2023 », sur dossier, le département de la Moselle propose une subvention forfaitaire de 2000 € (50% du montant hors taxe des dépenses subventionnables, dans la limite d'un montant maximal de 2000 €). »

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

Décide :

- de mettre en œuvre une manifestation sur le thème de la nature, « Fête de la forêt 2023 » dans les domaines forestiers.

Cette journée se déroulera à l'arboretum de Sarralbe le dimanche 24 Septembre 2023.

Différentes animations seront proposées au public :

- * animations sur le thème de l'énergie des arbres et bain de forêt
- * marche et balade sur le sentier des mardelles
- * animation sur la construction de cabane de lutins pour enfants
- * exposition sur le thème des variétés d'essences d'arbres
- * exposition de photos sur la prairie à orchidées
- * sensibilisation de la population sur les feux de forêt par les pompiers de Sarralbe
- * messe dominicale célébrée par l'archiprêtre Francis Klaser
- * une sonorisation et un concert pour l'ambiance de cette manifestation.

- de mettre en œuvre un programme de sensibilisation des enfants à la biodiversité dans les écoles, « La semaine de la biodiversité à l'école »

Cette sensibilisation se déroulera entre le 18 septembre et le 8 octobre 2023.

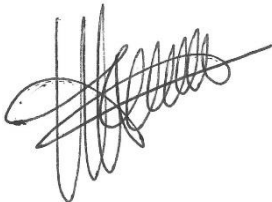
Différentes animations seront proposées aux écoles :

- * construction d'hôtels à insectes : pour les enfants de 3 ans à 12 ans de la PS au CM2
- * pour les élèves de la PS au CE1 : Animations menées par deux diététiciennes du secteur, connaître les fruits et les légumes, apprendre à les manger de différentes façons,
- * pour les élèves des classes de CE2 au CM2 : Ateliers-conférences sur le ragondin et le castor au bord de la Sarre.

- de prendre en charge :
 - les frais de la manifestation « Fête de la forêt » et d'attribuer :
 - * un montant de 140 € à M. Michel Greff pour 2 animations,
 - * un montant de 100 € à Mme Muriel Heymes pour une animation bain de forêt,
 - * un montant de 500 € pour la sonorisation,
 - * un montant de 150 € à M. Elvis Stengel pour un concert,
 - * un montant de 450 € à la société Agent Graphique pour les panneaux.
 - les frais de la manifestation « La semaine de la biodiversité à l'école » et d'attribuer :
 - * un montant de 800 € à Mme Fanny Beckrich diététicienne
 - * un montant de 1 500 € à l'association la grange aux paysages pour l'animation de 7 demi-journées
 - les frais annexes à l'organisation de ces manifestations, à savoir les frais de déplacements, achat de petit matériel pour les animations, frais de repas, droits d'auteurs, frais d'assurances et toutes autres dépenses se rapportant à l'organisation de ces manifestations,
- de prendre acte que des crédits suffisants sont prévus au budget primitif principal 2023,
- d'autoriser M. le Maire à signer une demande de subvention adressée au département de la Moselle pour l'organisation de ces 2 manifestations.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 15 juin 2023

La secrétaire de séance,
Pénélope HEYMES



Sarralbe, le 14 juin 2023
Le Maire,
Pierre-Jean DIDIOT

